



Quels risques si je ne payes pas un pv suisse reçu en recommandé?

Par **Normel**, le **20/02/2011** à **15:22**

Bonjour, rn rn J'ai reçu un courrier en septembre 2010 pour un excès de vitesse de 55 km/h au lieu de 50 dans la ville de La Chaux de Fonds datant du 4 février 2010. Suite à cela je n'ai rien payé, seulement cette fois je viens de recevoir en recommandé une amende majorée et cela fait plus d'un an que l'infraction a été commise. rn Qu'est ce que je risque si je ne paye pas sachant que je ne suis pas amené à retourner en suisse et que j'ai changé de véhicule ? rn rn Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **20/02/2011** à **19:55**

Bonjour, rn rn De très nombreux topics ont soulevé ce problème. Utilisez la case RECHERCHER et tapez "amende en Suisse" vous y trouverez vos réponses.